

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Pro Natura, Waadt
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ammann, Amando
Berclaz, Philippe
Dupraz, Laure
Porcellana, Diane

Bevorzugte Zitierweise

Ammann, Amando; Berclaz, Philippe; Dupraz, Laure; Porcellana, Diane 2024.
Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Waadt, Pro Natura, 1999 - 2021. Bern:
Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Aussenwirtschaftspolitik	1
Infrastruktur und Lebensraum	2
Umweltschutz	2
Naturschutz	2
Gewässerschutz	3

Abkürzungsverzeichnis

BUWAL Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft

OFEFP Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Aussenwirtschaftspolitik

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 07.03.2021
AMANDO AMMANN

Nach einem einseitig geführten Abstimmungskampf, der von Westschweizer Medien zum Kampf zwischen David und Goliath hochstilisiert wurde, fiel das Ergebnis der **Abstimmung zum Wirtschaftspartnerschaftsabkommen mit Indonesien** im März 2021 mit nur 51.6 Prozent Ja-Stimmen deutlich knapper aus, als aufgrund des Medientenors erwartet worden war. Die Stimmbeteiligung lag mit 51.1 Prozent über dem Durchschnitt der letzten Jahre. Es zeigte sich kein Stadt-Land-Graben zwischen den Kantonen, stattdessen teilte der altbekannte Röstigraben die Schweiz, mit wenigen Ausnahmen, in zwei Teile: Basel-Stadt (51.2% Nein-Stimmen) lehnte als einziger Deutschschweizer Kanton das Abkommen ab, ansonsten sprach sich die Deutschschweiz in breiter Front für den Freihandel aus. Auf der Gegenseite stimmten die meisten Kantone in der Westschweiz, insbesondere die Kantone Waadt (65.9% Nein-Stimmen) und Jura (64.8% Nein-Stimmen), gegen das Abkommen.

Obwohl dem Abschluss des Freihandelsabkommens damit nichts mehr im Wege stand, wurde das Ergebnis im Nachgang des Abstimmungssonntags von den Gegnerinnen und Gegnern des Abkommens als Erfolg verbucht. Diese sahen sich durch den unerwartet hohen Nein-Anteil in ihrem Anliegen bestärkt und selbst Befürwortende des Abkommens, wie Ständerat Hannes Germann (svp, SH), befürchteten, dass die vielen Nein-Stimmen einen Hinweis auf eine starke Skepsis in der Bevölkerung gegenüber Freihandelsabkommen darstellten. Dem widersprach Christoph Mäder, Präsident von Economiesuisse, der die einseitige Fokussierung der Debatte auf Palmöl kritisierte und im knappen Ja «kein Votum gegen den Freihandel» erkennen wollte. Dass es am Schluss doch knapp nicht für ein Nein gereicht hatte, schrieb La Liberté der späten Positionierung der Grünen und vor allem der SP zu. Samuel Bendahan (sp, VD), Vizepräsident der SP, verteidigte seine Partei, die «wirklich in mehrere Lager gespalten war». Die Uneinigkeit innerhalb der SP zeigte sich auch an mehreren abweichenden Kantonalsektionen und prominenten Individuen, welche für die Annahme des Abkommens weibelten. So zeigte sich Nationalrätin Munz (sp, SH) zufrieden mit dem Ergebnis und meinte überzeugt, dass es von nun an ein «No-Go» sei, Nachhaltigkeit aus Freihandelsverträgen auszuklammern. Nicht zufrieden mit dem Ausmass der Nachhaltigkeitsstandards war indes die grüne Nationalrätin Christine Badertscher (gp, BE), welche die Absicht bekundete, sich nun zumindest bei der Umsetzung noch für Verbesserungen einsetzen zu wollen.

Das Referendum schien für viele Akteure einen Wendepunkt in der schweizerischen Aussenwirtschaftspolitik darzustellen. So bezeichnete Ständerätin Baume-Schneider (sp, JU) das Abkommen als «Untergrenze für alle jene, die folgen werden». Gegenüber der AZ zeigte sich die Rechtsprofessorin Elisabeth Bürgi Bonanomi davon überzeugt, dass die Bevölkerung auch in Zukunft über Handelsabkommen abstimmen werde. Eine erste Möglichkeit dazu bieten die fertig verhandelten Freihandelsabkommen mit den Mercosur-Staaten und Malaysia. Nationalrätin Badertscher prognostizierte, dass es insbesondere das Mercosur-Abkommen an der Urne gar noch schwerer haben werde, und auch die Bauerngewerkschaft Uniterre liess verlauten, man sei «jederzeit bereit, wieder das Referendum zu ergreifen». Drei NGOs – Alliance Sud, Public Eye und die Gesellschaft für bedrohte Völker – forderten in Reaktion auf das Abstimmungsergebnis ein Gesetz, das eine grössere Kohärenz zwischen der Schweizer Aussenwirtschaftspolitik und Themen wie Menschenrechten oder Nachhaltigkeit sicherstellt. Laut den NGOs sei es bei beiden Abkommen unwahrscheinlich, dass verbindliche Nachhaltigkeitsbestimmungen aufgenommen würden, weshalb weitere Referenden unumgänglich seien.

Abstimmung vom 07. März 2021

Beteiligung: 51.1%

Ja: 1'408'380 (51.6%), (Stände 15 5/2)

Nein: 1'318'630 (48.4%), (Stände 5 1/2)

Parolen:

- Ja: SVP, CVP, FDP, GLP, EDU, Economiesuisse, Schweizer Gewerbeverband, Schweizerischer Arbeitsgeberverband, Schweizer Bauernverband, Swissmem, Hotelleriesuisse, Schweizerischer Versicherungsverband, Swissaid

- Nein: SP (5*), GP, EVP, Juso, Greenpeace, Uniterre, Pro Natura, Keinbauernvereinigung, Bruno-Manser-Fonds, Solidarité sans frontières, Gesellschaft für bedrohte Völker, Klimastreik Schweiz
- Stimmfreigabe: Public Eye, Travail.Suisse, Alliance Sud
- * Anzahl abweichende Kantonalsektionen in Klammern ¹

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Naturschutz

INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT
DATUM: 15.10.1999
LAURE DUPRAZ

Les cantons de Vaud et de Fribourg avaient mis à l'enquête publique à la fin 1998 un plan de protection de la réserve naturelle au sud du lac de Neuchâtel, la **Grande Cariçaie**, qui forme le plus grand marais lacustre de suisse. Toutefois, quelque 100 000 oppositions sont parvenues auprès des services cantonaux compétents. L'association Aqua Nostra, constituée par les détracteurs du plan de protection, a représenté près de 90% de la masse des oppositions. Dans le courant de l'été, les cantons de Fribourg et de Vaud, les communes riveraines du sud du lac de Neuchâtel et le directeur de l'OFEFP ont toutefois trouvé un compromis pour concrétiser la constitution de réserves naturelles. L'OFEFP a accepté d'octroyer d'importantes concessions aux usagers du lac afin de faire avancer le dossier: certaines zones de réserves des oiseaux d'eau ne seront plus interdites à la navigation comme le prévoyaient les premières dispositions de protection, l'utilisation des rives par la population locale pourra se poursuivre. Le port de Gletterens sera maintenu, mais son accès sera limité afin de diminuer les nuisances. Le compromis en question a toutefois été rejeté par l'association Aqua Nostra qui a réclamé une étude sur les conséquences économiques, sociales et écologiques des projets de réserves naturelles, ainsi que l'élaboration d'une politique globale des réserves sur tout le pourtour du lac. En outre, l'association a demandé d'être associée à ces projets au même titre que Pro Natura et le WWF. ²

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 09.11.2000
PHILIPPE BERCLAZ

Pour préparer la **troisième version du projet de réserve naturelle de la Grande Cariçaie** (rive sud du lac de Neuchâtel), l'OFEFP a rencontré les opposants; à savoir les privés, les communes riveraines et Aqua Nostra, ainsi que les associations environnementales telles que Pro Natura et WWF. Version de compromis entre les parties, les plans et le règlement de la Grande Cariçaie, le plus grand marais suisse, ont été mis en consultation durant l'été et ensuite mis à l'enquête en novembre. La modification principale était l'établissement d'un unique règlement pour les cinq réserves, alors qu'en 1998 il y avait sept zones à classer avec autant de règlements à clé. Les autres modifications par rapport au projet antécédent portaient sur une autorisation de navigation et de baignade entre le 1er juin et le 3ème week-end de septembre, en plus des autres secteurs accessibles de la rive, dans le secteur de la baie d'Yvonand et de Crevel, dans la partie nord-ouest de réserve de Chevroux et à Portalban; une autorisation de navigation et d'ancrage dès 50 mètres au large des communes de Champmartin, Cudrefin et Chabrey; sur la création d'un chemin pédestre entre Cheseau et Noréaz et sur l'ouverture au public des forêts de la pente de Chevroux. Les éléments qui n'avaient pas changé par rapport au projet contesté de 1998 étaient le statut des résidences secondaires ainsi que les dispositions concordataires sur la chasse et la pêche. Pour des motifs différents, Aqua Nostra et le WWF ont décidé de faire opposition, entraînant par conséquent une réévaluation du projet. ³

INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT
DATUM: 20.06.2001
PHILIPPE BERCLAZ

La deuxième mouture du plan de protection de la **Grande Cariçaie** a suscité une nouvelle **avalanche d'oppositions**. Les cantons concernés, Vaud et Fribourg ont reçu, respectivement 20 000 et 6000 recours. La quasi-totalité des opposants a déposé un texte standard basé sur quatre arguments principaux, relayés par Aqua Nostra, le lobby des usagers de la nature : une inégalité de traitement entre les cantons de Vaud et de Fribourg, l'absence d'étude économique sur les effets de la protection des marais, une trop grande restriction de baignade et la suppression des chalets au bord des berges, prévue pour 2008. En réponse à ces oppositions et pour marquer leur soutien au projet officiel de protection de la rive du lac de Neuchâtel, Pro Natura, le WWF et l'Association suisse pour la protection des oiseaux ont réuni par pétition 70 000 signatures. Le Service fribourgeois, comme l'oblige la loi lors du traitement des oppositions, a reçu Aqua Nostra afin d'aplanir les divergences. La négociation n'a donné aucun résultat. En

théorie, le canton de Fribourg devrait entendre individuellement chaque opposant, mais en pratique on s'achemine uniquement vers des rencontres avec les acteurs disposant d'une qualité d'agir. La procédure vaudoise n'oblige pas à de tels entretiens avec les opposants, mais le canton doit en revanche leur répondre individuellement.⁴

KANTONALE POLITIK
DATUM: 05.04.2002
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil communal de **Bagnes (VS) a retiré sa candidature** à l'appel d'offre lancé par Pro Natura pour la création d'un deuxième parc national. Les élus ont pris leur décision en se basant sur les directives en préparation : ils déploraient la rigueur des critères prévus par l'Office fédéral de l'environnement pour le parc national. Concrètement, ils jugeaient inacceptable les exigences excluant toute agriculture, sylviculture, ainsi que certaines activités comme le VTT ou le parapente dans le noyau central du parc. La principale pierre d'achoppement était cependant la fin programmée du barrage de Mauvoisin. En effet, le parc national n'aurait pas permis le renouvellement des concessions hydrauliques dans la zone centrale. Cela signifie que le captage de cours d'eau, nécessaire à l'alimentation du barrage, aurait été impossible. Or, le barrage apporte à la commune plus de trois millions de francs de redevance par année.⁵

INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT
DATUM: 14.06.2002
PHILIPPE BERCLAZ

En mars, l'Association parc naturel des **Muverans**, regroupant 15 communes vaudoises et valaisannes, ainsi que les cantons de Vaud et du Valais, a vu le jour. Elle a comme tâche de définir les différentes zones du parc avec les communes afin de conduire le projet à sa réalisation d'ici 2005. Trois mois après sa création, le comité a unanimement pris la décision de **quitter le concours de Pro Natura**. L'association préférerait faire cavalier seul et présenter son propre projet de parc à la Confédération à l'aune des modalités que la loi offrirait. Comme pour la région de Bagnes, le développement durable et l'intégration des activités de la population étaient des conditions sans lesquelles la région ne voulait pas entrer en matière.⁶

Gewässerschutz

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 01.06.2018
DIANE PORCELLANA

Dans la nouvelle version de l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), approuvée par le Conseil fédéral, figure une **dérogation à l'autorisation de déversement d'eaux issues de circuits de refroidissement ouverts**. Cet assouplissement vise à réduire le problème découlant de l'obligation de suspendre le déversement d'eaux de refroidissement lorsque la température du cours d'eau excède les 25 degrés. Au-delà de cette température, les autorités pourront donc tolérer des rejets thermiques ayant un effet minime sur la température de l'eau. Des dérogations spécifiques sont accordées aux centrales nucléaires existantes. Toutefois, les nouvelles installations construites devront limiter la production de chaleur et utiliser l'évacuation dans le cours d'eau seulement pour les rejets thermiques non récupérables.

Le projet de modification a été accueilli favorablement par la plupart des cantons et par les milieux économiques interrogés. Ce ne fut pas le cas pour le PS, les organisations environnementales, quelques associations professionnelles et instituts de recherche, et pour huit cantons (AG, BL, FR, GE, LU, TI, TG, VD). Une des principales raisons qui motive leur position est la survie des organismes aquatiques. Pour l'assurer, il faudrait empêcher ou limiter toute hausse de température des cours d'eau par des rejets thermiques.⁷

1) BBl, 2021 1185; NZZ, 13.2., 6.3.21; AZ, CdT, Exp, LT, Lib, NZZ, QJ, SN, TG, 8.3.21

2) Presse du 3.7.99; Lib., 13.3.99; 24h, 24.6 et 15.10.99.

3) Presse du 9.6 et du 9.11.00.

4) QJ, 12.1.01; LT, 5.5 et 11.5.01; 24h, 10.5 et 20.6.01.

5) NF, 15.1.02; Presse du 5.4.02

6) Presse du 12.3 (association) et 14.6.02 (retrait).

7) Communiqué de presse OFEV du 11.4.18; Rapport explicatif de l'OFEV du 11.4.18; Rapport sur les résultats de la consultation du 11.4.18